



Probleme de dette avec intrum justicia

Par **miss3119**, le **10/01/2012 à 15:20**

Bonjour, j'écris sur ce forum car je me pose des questions sur la société intrum justicia; Voila, edf ma fait un échéancier en 2010 mais a la fin de l'année je leur devais 1043 euros en plus; Bien sur je ne pouvais pas payer ça d'un coup. Même pas un mois après je reçois un courrier d'intrum justicia me disant que si je ne paye pas il y aura une procédure judiciaire. J'ai donc commencé a payer 45 euros puis ils mon' fait un échéancier de 50 euros par mois que j'ai commencé a payer. Mon mari s'est retrouvé au chômage, nous avons un bébé et tous les mois nous sommes a découvert, je ne peux plus les payer. J'ai donc reçu des tas de courriers de menace, D'abord d'intrum justicia puis d'un huissier de justice puis de cofreco et enfin d'un avocat a la cour.(Mais toujours par l'intermédiaire d'intrum justicia) Je les ai appelé pour trouver un arrangement mais ils n'ont rien voulu comprendre , ils ont dit que ce n'est pas leurs problème que je ne puisse pas leurs donner autant et que maintenant j'avais 48 h pour payer tout d'un coup.

Voila donc je me demande ce qu'il va se passer? Est ce qu'ils vont vraiment faire des saisie sur mon compte et chez moi?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **10/01/2012 à 16:22**

Bonjour,

Voyez ces topics :

<http://www.experatoo.com/forum/rechercher/rechercher.php>

En résumé : prenez un avocat via l'aide juridictionnelle (dossier au greffe de votre tribunal) et faites vous défendre.

Bonne lecture.

Par **pat76**, le **10/01/2012** à **19:38**

Bonsoir

Prenez contact avec le médiateur de l'énergie.

Vous aurez ses coordonnées en vous renseignant à votre mairie.

Par **amajuris**, le **10/01/2012** à **20:42**

bjr,

il n'est pas inutile de rappeler que selon le code civil, un créancier peut exiger le paiement du montant total de la dette, rien ne l'oblige à accepter un échéancier.

cdt